

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 77-179 du 3 Août 1977

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,  
Ministre des Enseignements Technique  
et Supérieur, de l'intérim du Camarade  
André ATCHADE, Ministre du Commerce et  
du Tourisme pour compter du 2 août 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement  
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services ratta-  
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des  
membres du Gouvernement ;

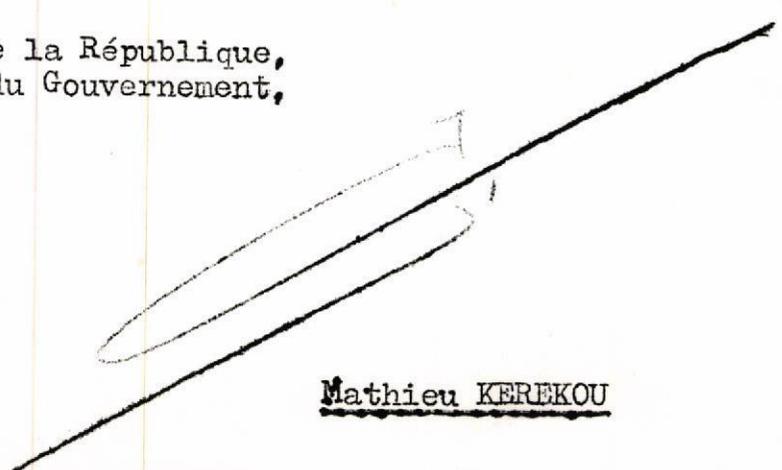
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 2 août 1977, le Camarade Augustin HONVOH,  
Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du  
Ministre du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du Camarade André  
ATCHADE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Août 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 8 CS 5 CNR 4 METS-MCT 6 autres ministères 13 SGG 4  
SPD 2 BN 2 UNB 2 FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE & ses Sections DCCT-  
ONEPI-Gde Chanc. 5 JORFB 1.-